

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération présente le premier rapport de la Commission Communale d'Accessibilité de la Ville de Lyon. Nous nous mettons ainsi dans les pas de la loi. C'était un de mes objectifs de cette année, après la refonte de la CCA que le Conseil municipal a voté en février dernier. La majorité des collectivités territoriales françaises n'a pas encore présenté ce rapport qui doit être envoyé au Préfet, au Président du Conseil général, à la Ministre déléguée aux personnes handicapées, aux associations, etc.

J'ai choisi pour ce premier rapport de présenter les travaux de la CCA depuis le début de ce mandat afin de faire un bilan de ses activités. Entre les plénières et les nombreux groupes de travail sur les Etablissements recevant du public, les projets urbains ou la réédition du guide de l'accessibilité à Lyon, nous voyons que tous les sujets concernant l'accessibilité dans notre ville sont abordés dans la Commission. Pour autant, ce rapport - selon la loi - ne doit pas être une revue générale de toute la politique d'accessibilité de la ville dans ses différentes dimensions, mais un bilan des travaux de la CCA. J'ai quand même souhaité l'étoffer cette année par un focus sur la politique d'accueil de grande qualité de nos bibliothèques municipales en direction des personnes handicapées. Je propose que chaque année nous fassions un focus de ce style.

Je remercie les membres de la Commission Communale d'Accessibilité de leur engagement et de leur collaboration constructive, c'est-à-dire les associations de personnes handicapées, les élu/es et les représentants des services de Lyon et du Grand Lyon. Ce rapport a été présenté pour concertation à la CCA et j'espère que le Conseil municipal lui accordera le même avis positif.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » prévoit que la Commission Communale d'Accessibilité établisse un rapport annuel présenté en Conseil municipal.

Cette loi du Gouvernement Raffarin, qui constitue une véritable avancée pour la prise en compte des personnes handicapées, ainsi que pour leur participation à la vie de la cité, eh bien il faut le souligner, Monsieur le Maire, vous aviez voté contre.

Aujourd'hui, le 2 juillet 2012, nous votons le tout premier rapport d'activité de cette commission. Enfin ! Ai-je envie de dire, 7 ans après la loi et 5 ans après la création de la commission. Vous écrivez dans votre délibération que d'autres villes accusent le même retard : se justifier, en prenant appui sur ce que le voisin ne fait pas bien, n'est pas à votre honneur, et ce qui nous intéresse et intéresse les Lyonnais, c'est ce qui se passe à Lyon et non ailleurs. Décidément cette loi vous avez de la difficulté à la faire vivre !

Sur le sujet de l'accessibilité, le Grand Lyon et la Ville de Lyon travaillent en complémentarité, ce qui est normal eu égard à leurs compétences respectives. Je remarque néanmoins qu'au niveau du Grand Lyon, seul un rapport a été présenté en 2011 pour les années 2009-2010. Là aussi, c'est un peu juste.

Au niveau de la Ville de Lyon, la Commission Communale d'Accessibilité a notamment pour missions :

- d'établir chaque année un diagnostic d'accessibilité du « cadre bâti » municipal et des espaces publics municipaux ;
- d'assurer le suivi de l'accessibilité des projets urbains.

La participation de plus d'une vingtaine d'associations est un facteur important de la qualité du travail. L'engagement de leurs membres permet de repérer les problèmes réellement vécus au quotidien par les personnes porteuses de handicap.

Nous avons cependant deux remarques à faire :

- nous regrettons qu'en matière d'accessibilité des bâtiments de la Ville, nous n'ayons pas en annexe de votre rapport, le bilan détaillé des travaux réalisés en 2011 -voire depuis 2007 puisque nous n'avons pas eu de rapport depuis- ainsi que les travaux envisagés à ce titre pour 2012. Ceci permettrait à la commission d'assurer un véritable suivi de la mise en conformité obligatoire pour 2015 ;

- en matière d'accessibilité à l'emploi des personnes handicapées, la Ville de Lyon a beaucoup de progrès à faire, puisque le « taux d'obligation d'emploi » tel qu'il apparaît dans le compte administratif 2011, est de 4,5 %, loin des 6 % obligatoires. Et les pénalités versées au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) se montent cette année à 610.000 euros, soit 462.000 euros de plus que l'année précédente. Je note qu'un certain nombre de dispositions sont en train d'être prises, pour remédier à cela, mais là encore, il a fallu le spectre de la pénalité financière pour que vous réagissiez. De plus, les prévisions d'évolution de ce taux ne sont pas favorables, du fait d'une pyramide des âges vieillissante de cette catégorie d'agents. Il va donc falloir changer de « braquet », si vous voulez que la ponction financière ne soit pas plus élevée.

Même si vous n'avez pas voté la loi de 2005, Monsieur le Maire, les Lyonnais attendent de vous des progrès plus significatifs en matière d'accueil et d'inclusion des personnes porteuses de handicap.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, quelques mots sur le rapport d'activité de la Commission Communale d'Accessibilité qui nous est présenté.

Dans l'introduction de ce rapport, les valeurs de l'égalité, de droits de la personne humaine et de lutte contre toutes les discriminations sont des enjeux fondamentaux de société.

Notre postulat pour bâtir cette politique peut s'énoncer ainsi : « ce n'est pas aux personnes en situation de handicap à s'intégrer à la société, mais à la société de créer les conditions de vivre ensemble ». Une telle ambition implique d'impulser de profonds changements dans la représentation que l'on se fait des personnes en situation de handicap.

Lyon n'a pas démerité dans cette démarche et dans le dynamisme d'actions pour l'accessibilité pour tous et partout ! En tous les cas, nous faisons ce pari parce que nous savons l'énorme travail engagé par notre Collègue Thérèse Rabatel avec le réseau d'adjointe-s d'arrondissements en lien avec le mouvement associatif. Avec eux, tous et toutes, et la volonté qui les anime, nous pouvons rêver d'un avenir meilleur pour nos amis handicapés.

Les états des lieux sont faits et bien faits. Nous avons conscience que du chemin reste à faire en terme de moyens ! Que tout est loin d'être parfait ! Mais j'ai plaisir à vous dire que ça marche, les équipes dont le personnel, les élu-e-s et représentants des associations dans les groupes de travail qui entourent Thérèse Rabatel sont des humanistes, porteurs de valeurs de solidarité qui ont compris l'enjeu d'une telle ambition.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, je voudrais donner quelques éléments de réponse. Je veux bien que l'on ne se réfère pas à toute la France au sujet de ce rapport, mais je rappelle que la majorité des collectivités territoriales en France ne l'a pas encore rendu. D'ailleurs, si l'on regarde près de nous, c'est-à-dire le Conseil général qui a la compétence du handicap -je suis membre du Conseil Consultatif des personnes handicapées au niveau départemental- cela faisait 2-3 ans que ce Conseil ne s'était pas réuni. Son rapport va enfin sortir après un an de réunions. Au Conseil général du Rhône, on a bien reconnu qu'il y avait eu pendant très longtemps un oubli de cette Commission départementale de l'accessibilité.

Le moins que l'on puisse dire, c'est lorsque l'on voit le bilan de la Ville de Lyon concernant la Commission Consultative des Personnes Handicapées, on est vraiment à un autre niveau de travail sur la durée.

La deuxième chose que je peux dire c'est qu'il existe un groupe de travail sur les établissements recevant du public, qui vient de se réunir et il se trouve que la semaine

dernière, vous avez dû recevoir le compte rendu de la réunion que j'ai rédigé, avec des documents fournis par la Ville de Lyon sur les établissements recevant du public, ainsi que les bilans des travaux 2011-2012. Vous n'assistiez pas à cette réunion, vous étiez peut-être prise par ailleurs, mais il n'empêche que vous avez reçu la semaine dernière le compte rendu de la réunion qui s'est tenue au mois de mai.

Dernière chose sur le recrutement des personnes handicapées : vous savez que la Ville de Lyon a passé une convention pour son personnel avec le fonds appeler le FIPHFP et qu'à l'heure actuelle, non seulement on est en train de favoriser le fait que des personnes handicapées, salariées à la Ville de Lyon se déclarent -ce qu'elles hésitaient à faire jusqu'à présent, car elles n'ont pas toujours envie de le dire par crainte- mais aussi nous sommes en train de nous lancer dans le recrutement des personnes handicapées. Je rappelle que la majorité des personnes handicapées ont des handicaps invisibles pour lesquels il convient parfois d'adapter des postes, mais pas toujours nécessairement.

A l'heure actuelle, la Ville de Lyon est en train de ré-augmenter son taux de personnes handicapées parmi nos salariés et j'espère que nous allons continuer sur cette lancée pour arriver à ces fameux 6 % que je considère non pas comme un maximum mais un minimum que nous devrions atteindre.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)